



SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRETE MUNICIPAL n° 668/2025

Réglementant le stationnement, la circulation et la vitesse des véhicules
PROLONGATION ARRETE N°580/2025
CHEMIN DE MESSINES

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°550/2023 du 18 octobre 2023 portant délégation de pouvoir à Mme FARINEAUX

Vu la demande de la société E.J.L en date du 02 décembre 2025,

Considérant que l'arrêté 580/2025 prend fin le 20 décembre 2025,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société E.J.L une prolongation de l'arrêté 580/2025, pour une durée supplémentaire de 41 jours

ARRÊTONS

Article 1er : L'arrêté N°580/2025 est prolongé jusqu'au 30 janvier 2026

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé chemin de Messines.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de MARCO-EN-BAROEUL



HÔTEL DE VILLE

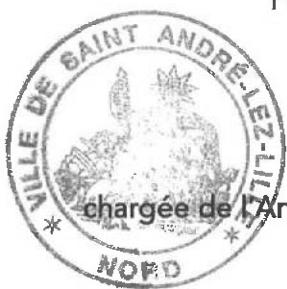
89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impérativement à Madame le Maire.

- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de SAINT ANDRE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société E.J.L – 4 avenue du Port Fluvial – 59120 LOOS.

Fait à SAINT-ANDRE, le 16 DEC. 2025



Pour le Maire, par délégation
Joséphine FARINEAUX

Adjointe au Maire
chargée de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le 16 DEC. 2025